





National de la Chasse et de la Faune Sauvage Départementale de la Cohésion Sociale | Office National des Forêts | Office de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement | Direction Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Direction Régionale

SERVICES DE L'ETAT

Nimes | Maison de la garrigue - Ville de Marguerittes et Costières de Mimes | Syndicat Mixte des Gorges du Gardon | Ville de de Développement Touristique du Gard | Syndicat Mixte du Pays Garrigues Communauté d'agglomération Nîmes Métropole | Agence Départementale Conseil Régional Languedoc Roussillon | Conseil général du Gard COLLECTIVITES ET INSTITUTIONS

Naturels Protégés du Languedoc Roussillon | Les Écologistes de L'Euzière Physique du Gard | Fédération Française de Motocyclisme | Espaces DEfense des loisirs VERts | Union Française des Œuvres Laïques d'Education Centre Régional de la Propriété Forestière Languedoc Roussillon | COllectif de Course d'Orientation | Fédération Départementale des Chasseurs du Gard Départemental Olympique et Sportil du Gard | Comité Départemental de Pédération Fencial de Gration Française de Cyclotourisme | Comité Comité Départemental de Randonnée du Gard | Comité Départemental de ASSOCIATIONS DE PRATIQUANTS OU DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ET PARTENAIRES DU MONDE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES LOISIRS : DES INSTITUTIONS PUBLIQUES AINSI QUE DE NOMBREUX ACTEURS CE GUIDE A ETE ELABORE PAR NIMES METROPOLE AVEC LA PARTICIPATION





## **PAYSAGES ET MILIEUX NATURELS**

## Une richesse à préserver aux portes de l'agglomération

Depuis sa création, la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole met en œuvre un projet de territoire respectueux de l'environnement. L'un de ses objectifs est la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et paysager à travers l'agenda 21, projet de développement durable.

La garrigue, territoire emblématique méditerranéen, connaît aujourd'hui de profondes mutations qui menacent cet espace à plus ou moins long terme. Pour préserver et gérer ce territoire, une Charte paysagère et environnementale des garriques de Nîmes Métropole a été mise en place sur 14 communes du territoire, en partenariat avec l'ensemble des élus et des acteurs locaux. Ce travail a permis d'élaborer un diagnostic ainsi gu'une liste de recommandations en matière de gestion de la qualité des paysages ainsi qu'un programme d'actions de valorisation paysagère et environnementale des garrigues. Au total, ce sont 24 fiches actions qui ont été retenues pour cette Charte. Ce guide est l'aboutissement de l'une de ces actions. Il permet d'informer et de sensibiliser les pratiquants sur leurs droits et devoirs en espaces naturels.

Pour en savoir plus sur les actions de Nîmes Métropole : www.nimes-metropole.fr





## 10 CONSEILS

- 1 Utilisez les chemins et les sites adaptés pour pratiquer la randonnée et les loisirs en espaces naturels.
- 2 Ne faites pas du hors piste, cette pratique est interdite
- 3 Soyez courtois avec les riverains, les exploitants agricoles ou forestiers, les autres randonneurs et usagers.
- 4 Respectez les espaces naturels, les propriétés privées et les cultures.
- 5 Respectez l'état des chemins et leurs abords.
- 6 Adaptez votre pratique aux conditions climatiques.
- 7 Respectez la réglementation.
- 8 Soyez bien assurés.
- 9 Vététistes et motorisés, modérez votre allure, ce n'est pas une compétition.
- 10 Motorisés, roulez avec un véhicule conforme et silencieux.

## LES ESPACES NATURELS: **DES MILIEUX FRAGILES**

## La diversité des paysages et des milieux naturels est une richesse en terme de biodiversité

naire », même si elle peut être perçue clapas (tas de pierres) et capitelles comme telle par certains. Spécifique (cabanes en pierres sèches) qui révèlent des régions méditerranéennes, elle a la volonté des hommes à cultiver la vigne été exploitée par l'homme jusqu'à la et l'olivier, à faire paître les moutons ou période récente de l'exode rural.



La garrigue n'est pas une « nature ordi- En témoignent les nombreux murets, à fabriquer du charbon de bois.

> La garrigue se développe sur des terrains secs et calcaires où la roche affleure en de nombreux endroits. La faune et la flore se sont adaptées à ces conditions : chêne vert, chêne kermès, genévriers, thym, romarin, genêts, chèvrefeuilles odorants abritent de nombreuses espèces d'oiseaux, des lézards, des couleuvres et de multiples insectes.

> > L'Arbousier

(Arbutus unedo)

Arbuste typique des sous-bois

méditerranéen, l'arbousier

se pare de fleurs blanches

en forme de clochettes et de

fruits rouges comestibles en

sentembre -octobre

### LA DÉCOUVERTE DES MILIEUX MIEUX CONNAÎTRE LA NATURE POUR MIEUX LA RESPECTER



(Cistus albidus) Buisson pouvant atteindre 1 mètre de haut, son nom lui vient de la feutrine blanche qui recouvre toute la plante et la protège de la canicule.

La Capitelle

ce patrimoine.

Ce terme nîmois désigne un

abri circulaire construit en



Thym commun Thymus vulgaris) Connu de tout temps pour son utilisation alimentaire et ses propriétés médicinales, le Thym offre à la garrigue un parfum hors du commun durant les heures les plus chaudes de l'été.



Le Scorpion Languedocien La Cigale (Cicadoidės sp.) (Buthus occitanus) Caché sous les pierres durant Après plusieurs métamorphoses sous terre, la larve de la journée, le Scorpion languedocien sort la nuit pour chascigale sort au grand jour pour ser araignées et insectes qu'il se transformer en adulte. Le chant est produit par les mâles capture à l'aide de ses pinces.



L'olivette Parcelle de terre en garrique plantée d'oliviers, Outre pierre sèche dans la garrique. l'aspect économique, culturel De nombreuses associations et paysager de ces parcelles, travaillent à la restauration de les olivettes sont également de bons coupes feux.



(Lacerta lepida) Avec ses 90 cm, le lézard ocellé est l'un des plus grands lézards d'Europe. Il tire son nom de la présence d'une dizaine de larges ocelles bleus



Gouffre caractéristique des régions karstiques dont l'accès s'ouvre dans le sol. Il présente sur tout ou partie de son développement la forme d'un puits vertical ou sub-vertical.

## La garrigue :

# un milieu spécifique à connaître pour mieux pratiquer

Les sols de garrigue sont pour la plupart de faible épaisseur avec la roche-mère souvent affleurante.

Le passage répété de vélos, de chevaux ou de véhicules érode le sol, parfois de manière très importante. Sans végétation, le sol non retenu par des racines, a tendance à être entraîné par le ruissellement lors des pluies. Sans sol, la végétation ne peut plus repousser, les pluies torrentielles typiques du climat méditerranéen augmentent encore ce phénomène d'érosion, les risques d'inondations sont accrus, le paysage se dégrade. Les dégâts physiques du milieu naturel sont très longs à cicatriser : il a fallu des centaines, voire des miliers d'années pour créer ce sol.



## Des comportements appropriés pour respecter ces espaces

DE MANIÈRE GÉNÉRALE POUR LES PRATIQUANTS **NON-MOTORISÉS ET MOTORISÉS** 

Ne coupez pas les virages, restez sur les chemins et les sentiers. Variez les itinéraires et évitez les

passages répétitifs. Abstenez-vous en toutes circons-

tances d'effrayer les animaux, qu'il s'agisse d'animaux sauvages ou d'un troupeau domestique.

▶ Soyez toujours le plus discret possible lors de votre passage.

Respectez la nature en emportant vos déchets.

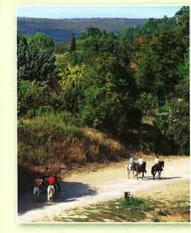


photo sera un souvenir impérissable sortie. qui permettra au prochain randonneur DEn groupe, roulez en file indienne, d'apprécier lui aussi cette espèce.

### DE MANIÈRE SPÉCIFIQUE **POUR LES PRATIQUANTS MOTORISÉS**

DÉvitez de détériorer les chemins par des accélérations inutiles et des dérapages intempestifs.



Pour faire demi-tour, cherchez une zone adéquate, sans utiliser les fossés, les talus ou les surfaces cultivées.

Pratiquez le 4x4 en utilisant toujours le 4 roues motrices pour moins patiner. Croisez les ornières et les traces de cheminement pour éviter un creusement trop prononcé.

Ne circulez pas sur les chemins de terre en période de dégel ou après de fortes pluies.

N'utilisez pas des pneus trop agressifs. Lors d'opérations de treuillage, privilégiez les autres véhicules. À défaut, utilisez des arbres d'un diamètre adapté avec une protection

systématique et des sangles adaptées: Ne cueillez pas de plantes : une Dimitez le nombre de véhicules par

## LE DÉRANGEMENT DE LA FAUNE

Un chien qui divague, des véhicules trop bruyants, du hors piste (à pied, à VTT, en moto)... Ce sont autant de comportements qui contribuent au dérangement de la faune. Préservez la quiétude des animaux, elle est indispensable à leur survie, restez sur les chemins autorisés, maîtrisez votre chien en le tenant en laisse le plus souvent, roulez avec un véhicule respectant les normes en vigueur.



Le label « Gard pleine nature » signe l'engagement du Conseil énéral du Gard et de ses partenaires dans le développement maîtrisé es activités de pleine nature, la connaissance et la préservation des espaces naturels gardois. Ce guide répond aux critères de qualité liés à ce label attribué par le Conseil général du Gard.

Mogoma 2012 | Conception : Cnossos | Coordination : Nîmes Métropole / Pays garrigues et costières de Nîmes | Textes Mogoma / groupe de travail « gestion des conflits d'usage en garrique ». Pictogrammes : utilisés avec l'accord du CODEVER Photos : CODEVER, Syndicat Mixte des Gorges du Gardon, Les Écologistes de L'Euzière - Manuel Ibanez - John Walsh, Comité départemental du tourisme du Gard, Nîmes Métropole, Syndicat Mixte du Pays Garrigues et Costières de Nîmes, G-M Raget.

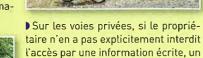
## **LES DROITS ET DEVOIRS** LES RÈGLES D'ACCÈS

Les règles ont été établies pour que tout le monde puisse pratiquer ses loisirs dans le respect des sites naturels, des propriétés privées et des autres usagers. Réglementation en vigueur, pour l'accès et la circulation en espaces naturels des piétons, cavaliers, cyclistes et véhicules immatriculés, petite synthèse :

#### L'accès est autorisé :

- Sur les routes nationales, départementales et communales.
- Sur les chemins ruraux propriétés de la commune, sauf s'ils sont réglementés par un arrêté municipal ou préfectoral. Ils font l'objet d'une signalisation spécifique.





panneau, une barrière. ▶ Spécifiquement pour les loisirs nonmotorisés, sur des sentiers de statut foncier privé où le propriétaire a donné son accord dans le cadre d'une convention de passage pour un itinéraire balisé pour les activités de randonnée.

### L'accès est interdit :

- En "hors piste "dans tous les milieux naturels qu'ils soient protégés ou non. Sur les chemins privés ou d'exploitation dont la fermeture est matérialisée (panneau, barrière...).
- Sur les routes ou chemins ruraux réglementés par un arrêté municipal ou préfectoral, visible par l'apposition d'un panneau réglementaire.





Type B0





## LA COLLECTION DÉPARTEMENTALE « ESPACES NATURELS GARDOIS »

Les carto-quides de randonnée de la collection départementale « Espaces Naturels Gardois » recensent les itinéraires balisés pour les activités pédestres, VTT et équestres. Ces carto-guides sont en vente dans les offices de tourisme.

## DES SITES PROTÉGÉS ET RÉGLEMENTÉS SPÉCIFIQUEMENT

Certains sites naturels ou patrimoniaux sont très rares ou très fragiles. Ces sites bénéficient de règles de protection spécifiques : arrêté de protection de biotope, réserve naturelle, Natura 2000... L'accès sur site est très réglementé et se limite souvent à la pratique pédestre. Respectez les consignes affichées sur les sites.





### Réglementation spécifique pour les pratiquants motorisés

#### **EXCEPTIONS AU PRINCIPE** D'INTERDICTION DU « HORS PISTE » MOTORISÉ

L'interdiction générale de circulation dans les espaces naturels ne s'applique pas aux véhicules à moteur utilisés :

- Pour remplir une mission de service public (sapeurs-pompiers, gendarmerie...). À des fins professionnelles de recherche, d'exploitation ou d'entre-
- Par les propriétaires ou leurs ayantdroits (usufruitiers, agriculteurs loca- Les pratiquants de sports motorisés taires, locataires ou détenteurs du terrains leur appartenant.

tien des espaces naturels.



#### LES TERRAINS SPÉCIFIQUEMENT AMÉNAGÉS POUR LES SPORTS MOTORISÉS

sont en mesure d'exercer leurs actidroit de chasse, acheteurs de coupes vités sur des terrains autorisés selon de bois...) circulant ou faisant circuler la procédure du permis d'aménager des véhicules à des fins privées sur des relevant du Code de l'Urbanisme. Renseignez-vous en mairie.



#### **CIRCULATION DES PROPRIÉTAIRES** SUR LEURS TERRAINS

L'interdiction générale des véhicules à moteur en dehors des voies ouvertes à la circulation publique n'est pas opposable aux propriétaires ou leurs avantsdroits circulant ou faisant circuler des véhicules, immatriculés ou non, à des fins privées sur leurs terrains. Cette liberté se limite cependant à un usage normal à des fins privées, et exclut un usage collectif ou de façon payante par des pratiquants de sports motorisés. ce qui nécessite par ailleurs des autorisations spécifiques (comme dans le cas de terrain aménagé Cf. ci-après).

#### LES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

Les manifestations sportives motorisées et non motorisées sur ou en dehors des voies ouvertes à la circulation publique sont soumises à déclaration ou autorisation préfectorale.



### Bon sens et respect

Outre l'aspect réglementaire, le respect De respect du petit patrimoine souvent des biens et de la propriété d'autrui propriété privée comme les capitelles, fait partie des règles comportementales lorsque l'on pratique un loisir en espaces naturels:

- De respect de la propriété privée : la De respect des infrastructures sur les garrique, comme tout espace, appartient chemins : barrières, ponts et passeà un ensemble de propriétaires (parti-relles, marches, passage de clôture, culier, collectivité, etc.).
- ou des forestiers : champs, vergers, rer la circulation en espaces naturels. forêts sont leurs outils de travail. Ne Ce sont souvent des investissements détériorez pas les champs et les plan- publics. tations ; laissez la priorité de passage aux engins d'exploitation.
- cabanons...Le démantèlement d'une capitelle ou d'un muret est considéré comme un délit.
- signalétique...Ces équipements ont été Le respect du travail des agriculteurs mis en place pour organiser ou amélio-

#### Risques encourus

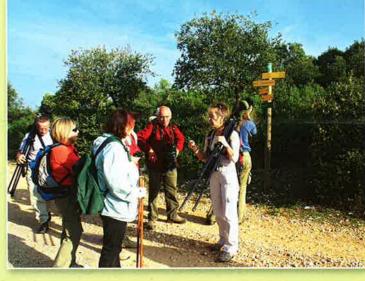
En cas de non respect de ces dispositions, le contrevenant s'expose à une amende de 1500 euros (contravention de 5º classe) et à l'immobilisation du véhicule. Pour plus de renseignements : www.legifrance.gouv.fr





## LA SÉCURITÉ : LE RESPECT DES AUTRES ET DE SOI

La garrigue est considérée par beaucoup comme un espace de détente et de loisirs. Avec un comportement inadapté, un pratiquant peut se mettre en danger, mais aussi mettre la vie d'autrui en péril. Se mettre à la place de l'autre, permet parfois de mieux se comprendre et favorise le respect mutuel.



#### Le respect des autres pratiquants et des autres usagers

- visibilité, sachant qu'au détour d'un autres pratiquants et les riverains. chemin peut surgir un piéton mais aussi Abstenez-vous de gestes et de bruits un engin agricole.
- déjà balisés pour d'autres usages : pédestre, équestre, VTT.
- ▶ Tenez votre chien sous contrôle en présence d'autres usagers.
- laissent la priorité.

- Cyclistes, cavaliers et pratiquants Facilitez-vous mutuellement le passage motorisés, adaptez votre vitesse à la entre usagers et soyez courtois avec les
- intempestifs en présence d'un cheval; Respectez et partagez les itinéraires celui-ci peut être craintif et réagir soudainement mettant en danger le cavalier.
- ▶ Restez discrets, particulièrement près ▶ Préparez votre itinéraire et adaptez-le des zones habitées, pensez que le bruit à la fréquentation : sites très fréquentés à certaines périodes de la journée ou de l'année, manifestations organisées, battue en cours...
- Lors d'une rencontre, les motorisés, Laissez la priorité aux véhicules profescavaliers et vététistes ralentissent et sionnels : engins agricoles, forestiers...



### Le respect de soi : pratiquer en sécurité

- Le plaisir d'une balade peut rapi- Devaliers, vététistes, motards et dement s'évanouir si vous n'avez pas quadeurs, portez un casque, des gants, dans votre sac à dos de quoi vous adap- une tenue appropriée à la pratique et ter aux circonstances : chaleur, pluie, des protections corporelles ! La chute vent, fatigue. De violents orages et arrive vite... des crues peuvent surgir rapidement, qui ne vous laisseront peut-être pas le temps de rejoindre votre point de départ... Soyez prévoyants! consultez la météo locale avant de partir.
- Partez au minimum à deux, c'est un gage de sécurité en cas de problème. Prévenez toujours un proche de votre destination et de l'heure prévue de votre retour.



- cours sont signalées par des panneaux. Pour votre sécurité, renseignez-vous auprès des chasseurs ou modifiez votre parcours. Pour les pratiquants dits « silencieux », piétons, vététistes notamment, pensez à porter une tenue vestimentaire voyante pour être bien identifiés par les chasseurs.
- Un moyen de communication (tel. mobile...), une trousse de premiers secours, quelques outils pour les utilisateurs de véhicules, permettent de faire face à tout incident et poursuivre



la randonnée.



### PRÉVENTION DES INCENDIES

l'Incendie (D.F.C.I.).



victimes d'incendies par malveillance, négligence ou feux non contrôlés. Un arrêté préfectoral, disponible sur le site www.gard.pref.gouv.fr onglet « sécurité civile », fixe la réglementation permanente visant à prévenir les incendies dans les espaces naturels sensibles. Rappelons l'interdiction de fumer, de porter ou d'allumer du feu à moins de 200 m de landes, bois et garrigue.





